

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de GRESSY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 139	10		10	+ 560	4	30	
Déviation RD 212					3	100	
TGV Interconnexion					2	250	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'inspecteur, Claude Bureau

Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99DAI16V²⁰⁸
en date du 24 DEC. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

GRESSY

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- - - 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV

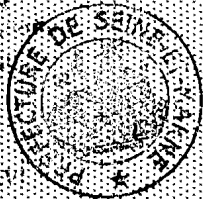
- +++++ 1
- +++++ 2
- +++++ 3
- +++++ 4

Vu pour être annexé à l'arrêté
du préfet n° 99 DAF A CV 208
en date du 24 DEC. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

Président de la Commission
Contact: Chef de Bureau



Technique Ottav